



## rupture abusive pendant periode d'essai?

Par **leane75**, le 11/12/2011 à 22:01

Bonjour,

Je suis actuellement en poste en tant qu'assistante dentaire. J'ai déjà fait 2 mois de période d'essai et j'ai demandé de prolonger celle-ci de 2 mois. Suite à ce courrier ma responsable me téléphone et me demande si je souhaite rester à la fin de ma période d'essai, je lui répond que pour le moment je ne sais pas et que c'est pour cela que j'ai fait la demande de prolonger celle-ci. Elle me dit qu'elle préfère me prévenir que comme je n'ai pas la certitude de vouloir rester à mon poste à la fin de ma période d'essai qu'elle allait s'entretenir avec une assistante dentaire qui lui aurait envoyé une candidature spontanée. Que pour le moment il n'y avait rien d'officiel mais que si par la suite cette personne décidait d'accepter le poste elle mettrait fin à ma période d'essai non pas par mon manque de compétences ni pour mon relationnelle avec mes collègues de travail qui m'apprécie beaucoup, mais simplement parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de rester sans assistantes au cas où je déciderais de ne pas rester à la fin de ma période d'essai.

Ma question est la suivante, si elle décide de mettre fin à ma période d'essai pour cette raison, est-ce une rupture abusive?

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma demande.

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/12/2011 à 23:43

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez une preuve de ce que vous a dit l'employeur car si elle venait à rompre la période d'essai, il y a peu de chance qu'elle vous le justifie par écrit par ailleurs un refus de prolonger la période d'essai ne serait pas forcément une notification de rupture...

Par **leane75**, le 12/12/2011 à 12:34

Merci beaucoup pour votre réponse qui fut rapide.

Ma période d'essai a bien été prolongée jusqu'au 31/01/12.

Si j'arrive à prouver qu'ils mettent fin à ma période d'essai pour les raisons exposées ci-

dessus est-ce une rupture abusive?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **13:32**

Bonjour,

Si vous arriviez à le prouver, il en serait de l'appréciation souveraine du Conseil de Prud'Hommes mais je dois dire que je suis perplexe sur la manière par laquelle vous le feriez...